



Agent technique: Catherine SAUDEMONT (02/634.05.89) / Agent traitant : Larissa BAUDLET (02/634.18.02)

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dossier n° : PU-2026/084 PM

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Monsieur Guillaume NOKERMAN et Madame Laure DONCK, domiciliés Rue Bois-Henry, 2 a à 1341 CÉROUX-MOUSTY ont introduit une demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation unifamiliale concernant un bien sis Chemin du Catty à 1380 LASNE et cadastré 4e division / section G / n°332B.

Le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du permis d'urbanisation n°W1 lot3 (art. D.IV.40, alinéa 3 du CoDT) notamment et principalement en ce qui concerne :

- 1. Le niveau des terres ne peut être inférieur à celui du trottoir ;
- 2. Matériaux de parement non-conforme (bois) ;
- 3. La hauteur de la lucarne est supérieur à 110cm ;
- 4. Le volume secondaire chaume non-conforme (arêtes extérieures des toitures garnies de gouttières).

Le dossier peut être **consulté** au service Urbanisme de la Commune de Lasne, Place Communale 1 à partir **du 21/10/2026 au 10/11/2026** du lundi au vendredi de 9h à 12h30. Téléphone : 02/634.05.75 – Mail : urbanisme@lasne.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser **du 27/10/2026 au 10/11/2026 inclus**:

- soit par courrier simple ou recommandé au Collège communal, Place Communale, 1 à 1380 Lasne
- soit par courrier électronique identifié avec nom, prénom et adresse à l'adresse mail: urbanisme@lasne.be.

Des **explications techniques** sur le projet peuvent être obtenues auprès de Catherine SAUDEMONT:

- soit par téléphone au 02/634.05.89 de 9h à 12h tous les jours ouvrables
- soit par courrier électronique : catherine.saudemont@lasne.be
- soit par rendez-vous : urbanisme@lasne.be ou au 02/634.05.75. Celui-ci doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance.

La personne déléguée,

Nicolas BOURGUIGNON
Référént du service Urbanisme

